

INPUTS DE MADAGASCAR DANS LA REUNION DE HAUT NIVEAU DE LA ONZIEME SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS

Du 13 au 14 mai à New York

De nombreuses idées pour élever le FNUF à un degré d'autorité plus large et plus inclusif, sont proposées, entre autres, l'instauration de « l'Assemblée des Nations Unies sur les forêts » et Madagascar soutient et appuie cette proposition.

Pour rendre effective cette « Assemblée des Nations Unies sur les forêts », le Secrétariat sera renforcé en termes d'organisation et au travers une augmentation de l'effectif des ressources humaines et des ressources financières, afin qu'il puisse assurer ses principales fonctions relatives au « stewardship for forests and promoting implementation ».

Dans cette idée, les Etats membres sont incités à s'engager fortement à prendre en compte, les principes fondamentaux, les orientations et les objectifs de la politique globale des forêts découlant des résolutions de « l'Assemblée des Nations Unies sur les Forêts », mais aussi et surtout, de la politique régionale des forêts du fait de la proximité des écosystèmes forestiers et des principes d'intégration régionale, pour enfin, élaborer et / ou ajuster leur politique nationale des forêts respective.

Dans cette voie, les aspects forestiers international et régional sont mieux harmonisés et coordonnés, afin d'asseoir une meilleure intégration du but ultime de la gestion durable des forêts, incluant la conservation et la gestion durable des forêts naturelles et semi-naturelles, la reforestation et l'afforestation, et la contribution des arbres dans les paysages urbains, dans chacun des pays.

Nous agréons également, la dotation d'un instrument financier et de mécanisme de financement appropriés, pour l'UN Forests, à l'instar de l'UN Water ou l'UN REDD, de type « trust fund ».

La finalité de cette « Assemblée des Nations Unies sur les forêts » est d'accentuer, sur la base des recommandations scientifiques et techniques préparées par l'UN Forests, la mise en œuvre effective de l'Instrument des Forêts qui ne doit plus avoir sa nature de « non légalement contraignant », afin d'achever les quatre objectifs globaux des Forêts.

Nous sommes conscients que le manque de mécanisme de financement spécifique pour les forêts est indéniable et qu'il faut à tout prix trouver une solution pour mettre en valeur nos ressources forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Notre ouverture au processus du changement climatique, aux buts de Aichi de la CBD, aux Objectifs du Développement Durable, aux nouvelles réglementations du commerce des PFNL et leur gouvernance, pour ne citer que ceux-là, pourrait également donner un élan à l'Instrument des Forêts.

Enfin, selon notre humble avis, le développement de l'Arrangement Institutionnel des Forêts post 2015 doit maintenant dépasser le stade des débats. Il doit aboutir à des actions concrètes et amène dans son implémentation le financement réel de la gestion durable des forêts au niveau des pays.